

**Demande de subvention auprès de l'Etat
Achat de mobilier pour l'espace jeunesse de la Médiathèque Jean Renoir
Acquisition de ressources numériques pour les Bibliothèques-Ludothèques
Conservation des fonds patrimoniaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE 3 OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 septembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 10 à la question n° 31), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 21), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n° 16), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 5 à la question n° 38), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Sont absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 9 et de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 4) Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par : M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian, Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline (de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme DUPONT Danièle , Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que suite au projet de service du Réseau des Bibliothèques-Ludothèques, les bibliothèques-ludothèques se sont lancées dans une démarche de médiation numérique auprès des usagers. L'acquisition de tablettes numériques est une action permettant de sensibiliser le public au support numérique.

Dans le cadre de la réorganisation des espaces et des collections de la Médiathèque Jean Renoir en 2011, l'espace jeunesse doit être repensé afin d'offrir au public un lieu familial plus convivial et de permettre une meilleure cohabitation des différents publics et des différentes activités.

De plus, pour la bonne conservation des documents précieux du fonds ancien de la Médiathèque Jean Renoir, l'acquisition d'un second humidificateur d'air à évaporation est indispensable.

Le réaménagement, l'enrichissement des bibliothèques en support numérique et la poursuite de l'équipement en matériel de conservation des fonds patrimoniaux peuvent être subventionnés par l'Etat dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.

Le coût prévisionnel est le suivant :

- Mobilier : 1 342,28 € TTC
- Tablettes numériques : 5 963,54 € TTC
- Matériel de conservation des fonds patrimoniaux : 647,04 € TTC

Considérant les avis des commissions n° 1 du 23 septembre 2013 et n° 5 du 24 septembre 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat, pour le réaménagement, l'enrichissement des bibliothèques en support numérique et la poursuite de l'équipement en matériel de conservation des fonds patrimoniaux.

☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire